

# PROGRAMME DE FORMATION SSIAP2

(Ce programme de formation est conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié du ministère de l'intérieur)

- **Public** : Titulaire du SSIAP1
- **Lieu de la formation** : Bobigny ou Rosny
- **Tarif** : Nous consulter, voir adresse e-mail ci-dessous.
- **Organisation** : 70 heures de formation (examen inclus) – 12 personnes maximum par groupe
- **Prérequis** : avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur 24 mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail ; \* Aptitude médicale adaptée à la formation ; Etre titulaire du diplôme SSIAP 1 ou équivalent en cours de validité le jour de l'examen ; Soit AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité en cours de validité le jour de l'examen ;
- **Fréquence d'évaluation pratique et théorique du stagiaire** : environ deux évaluations par session
- **Objectifs** : Occuper un poste de chef d'équipe de sécurité incendie au sein du service de sécurité incendie d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) ou d'un Immeuble de Grande Hauteur (IGH)
- **Modalités & Délais d'accès** : 02 semaines avant le début de la formation (Nos dates de session sont disponibles sur notre site internet [www.cfipe-france.fr](http://www.cfipe-france.fr))
- **Directeur Pédagogique** : BAKAYOKO Siaka @ : [cfipe2@yahoo.com](mailto:cfipe2@yahoo.com)

## CONTENU DE LA FORMATION

### Rôles et missions du chef d'équipe :

- gestion de l'équipe de sécurité
- management de l'équipe de sécurité
- organisation d'une séance de formation
- gestion des conflits
- évaluation de l'équipe
- information de la hiérarchie
- application des consignes de sécurité
- gestion des incidents techniques
- délivrance du permis feu

### Manipulation des systèmes de sécurité incendie :

- système de détection incendie
- système de mise en sécurité
- installations fixes d'extinction automatique

### Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie :

- réglementation du Code du travail
- commissions de sécurité et commission d'accessibilité

### Chef du poste central de sécurité en situation de crise :

- gestion du poste central de sécurité
- conseil technique aux services de secours

## MOYENS PEDAGOGIQUES

- SSI en fonction
- Vidéoprojecteur
- Salle pédagogique équipée pour les formations en sécurité incendie
- Supports pédagogiques (des documents de référence seront remis à chaque stagiaire)
- Règlement sur les IGH

SARL CFIPE

Siège social : 2, rue des Brugnauts 92220 Bagneux / Siège administratif : 112 Avenue du Général De Gaulle /93110 Rosny-Sous-Bois

Etablissement secondaire : 8 Avenue Henri Barbusse/93000 BOBIGNY - Tel 01-48-31-76-70 ou 09-70-75-54-16- Capital 5000 euros N° SIRET 495 074 84100026 @[cfipe2@yahoo.com](mailto:cfipe2@yahoo.com) – CODE NAF 8559A - N° déclaration d'activité 11 92 20405 92 - R.C.S. Nanterre 495 074 841- TVA Intra FR14495074814- N° Agrément SST: 670028/2015/SST-01/0/12 /N°agrément CQP CFIPE ROSNY 9318121701 – N° Agrément SSIAP: 026/92

## CONDITIONS DE VALIDATION

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses multiples)	40 min	Epreuve notée sur 20 une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Orale	Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. Il pourra utiliser tous les supports existants qui devront être mis à sa disposition (tableau blanc ou papier, retro projection, vidéo projection).	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	Le jury devra principalement évaluer la pertinence technique des propos de la séquence pédagogique. L'aptitude à la pédagogie ne doit pas être le seul critère d'élimination. L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation
Pratique	Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction). L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalies. Le candidat remettra au jury sa main courante à la fin de l'épreuve.	20 min	Epreuve évaluée apte/inapte	
Remarques	<p>Les épreuves orales et pratiques pourront se dérouler en simultané.</p> <p>Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes qu'il aura obtenues.</p> <p>Seuls 12 candidats pourront être présentés à un même examen.</p>			
Certification	<p>Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique.</p> <p>Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.</p> <p>Lors de la 1<sup>re</sup> présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves.</p> <p>Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.</p>			